



Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa

# LA LUTTE POUR L'ÉGALITÉ CONTINUE:

La dimension genre au sein MAEP

par Jacqueline De Matos Ala



La série de documents est éditée par Grant Masterson.

ISBN: 978-1-920446-47-5

©EISA, 2015

Cet article fait partie d'une série commandée par Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa (EISA) qui examine le contenu des Rapports d'évaluation des Pays qui présentent traitent des questions liées au genre, à la propriété foncière, à la jeunesse, aux industries extractives, aux élections et à la violence, et aux réponses des gouvernements quant aux REP du MAEP.

## LA LUTTE POUR L'ÉGALITÉ CONTINUE: *La dimension genre au sein MAEP*

par Jacqueline De Matos Ala

L'objectif général de l'initiative du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est d'encourager l'adoption de politiques, normes et pratiques qui aboutiront à la stabilité politique, une forte croissance économique et au développement durable des États membres (NEPAD 2003).

Le NEPAD a mis en place le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) comme outil d'évaluation des progrès des États membres vers la réalisation du double objectif de la bonne gouvernance et le développement. Bien que la participation à cette initiative soit ouverte à tous les États membres de l'Union africaine, l'adhésion reste volontaire et, en date de juin 2015, 35 des 52 pays éligibles avaient adhéré au processus. Lors de son lancement en 2001, le NEPAD s'est fixé comme objectif en matière de genre 'l'autonomisation des femmes'. Malheureusement, en ce temps, le NEPAD n'offrait aucune indication de comment les États membres devaient réaliser et mesurer leurs progrès vers cet objectif. Pour cette raison, l'organe a fait l'objet de critiques sévères de la part des groupes de la société civile.

Tenant compte de ces critiques, le MAEP s'est efforcé d'apporter des réponses aux questions d'inégalité entre les hommes et les femmes dans les pays membres, en intégrant dans le cadre de rapport fourni aux pays, des critères concrets et des normes visant à améliorer les vies des femmes africaines. En plus de l'idéal de l'autonomisation des femmes, le MAEP a rajouté l'égalité des sexes comme objectif global. L'adoption de ces objectifs semble démontrer un engagement significatif de la part de l'institution à rectifier les déséquilibres généralisés entre les sexes, au sein de ses membres.

Les principaux outils de rapport du MAEP sont le questionnaire principal d'autoévaluation de 2005 (le questionnaire) et les rapports d'évaluation pays des États membres (REP). La réussite du MAEP dépend de deux composantes : D'abord, le mécanisme du MAEP doit convertir ces concepts en objectifs stratégiques qui n'effectueront pas simplement des changements superficiels, mais rétabliront l'équilibre fondamental dans l'équation du genre. L'obtention de ce résultat passe par la priorisation cruciale des questions de genre dans l'ensemble du processus du MAEP, ainsi que par la définition des objectifs liés aux questions de genre dans l'initiative, et les types d'instruments choisis pour la réalisation de ces objectifs. Deuxièmement, il faut un engagement ferme de la part des pays membres envers cet agenda, car ce sont eux les principaux agents de la mise en œuvre de cette politique. Au niveau des pays, les normes du MAEP peuvent en effet être reclassés par ordre de priorité et redéfinies, et des outils différents choisis par les décideurs politiques en vue de la mise en œuvre de ces normes. Cette approche n'est pas nécessairement mauvaise, car elle permet aux pays d'adapter l'initiative à leurs circonstances spécifiques. Cependant, elle peut causer l'omission de questions jugées peu importantes, trop sujettes à controverses ou trop impopulaires. La réalisation de l'égalité entre les sexes au sein d'une société nécessitant généralement de remettre en cause le statut quo, les instances décisionnelles trouvent souvent plus aisé d'améliorer les symptômes plutôt que de remédier aux causes sociales et culturelles sous-jacentes.

Reconnaissant les rôles essentiels du mécanisme du MAEP et des États membres dans la réalisation des objectifs d'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le présent article

se propose d'étudier leurs efforts respectifs à l'aide de l'analyse du contenu. Premièrement, il analysera le contenu du questionnaire afin d'identifier les buts et objectifs relatifs aux questions de genre qui y sont contenus et déterminer leurs avantages et inconvénients. Deuxièmement, il procédera à une analyse du contenu des 16 REP soumis à ce jour, en vue d'évaluer la priorité qui y est accordée aux questions de genre et déterminer les progrès réalisés ainsi que les obstacles. Enfin, cette démarche devrait aboutir à une idée globale de l'efficacité de l'initiative dans son entièreté, quant à la transformation des relations entre les sexes au sein des pays membres.

## PLAN DE RECHERCHE

### Méthodologie

Afin de faciliter l'analyse du cadre de rapport du MAEP et des réponses des pays, tels que contenus dans les REP, le présent article adoptera la méthode d'analyse du contenu - une technique qui permet au chercheur d'examiner une quantité importante de données sous forme de communications sociales, à l'aide de la catégorisation et la codification (Lamont 2015 ; Bryman 2012). Elle permet au chercheur d'effectuer une analyse systématique du texte, et plus particulièrement de la fréquence d'apparition des 'mots clé' identifiés. Cette méthode est souvent employée dans le cadre de l'analyse de documents stratégiques ou de manifestes politiques. Dans cet article, la méthode de fouille des données textuelles est appliquée au questionnaire du MAEP, ainsi qu'aux REP des Etats membres, en vue de déterminer la fréquence avec laquelle les femmes y sont citées et dans quel contexte elles le sont. Il est important de noter que bien que la fouille des données textuelles soit utiles à l'identification des tendances dans lesdites données, à faire des observations et poser des questions par rapports à celles-ci, elle n'est pas, en elle-même, capable d'expliquer les tendances identifiées. L'explication des tendances requiert une recherche supplémentaire d'éventuelles explications de la part du chercheur.

### Echantillon

Les échantillons de texte analysés sont le questionnaire et les 16 REP soumis à ce jour. Cependant, cette analyse exclut le REP du Mali, car aucune traduction officielle de ce dernier n'était disponible. Bien que la longueur et le nombre de chapitres de chaque REP varient, chaque rapport suit un modèle général, déterminé par le questionnaire. Ainsi, tous les rapports contiennent des chapitres ou domaines thématiques sur 'la démocratie et la gouvernance politique', 'la gouvernance et la gestion économiques', 'la gouvernance d'entreprise', et 'le développement socio-économique', et une conclusion. Les quatre premières sections des rapports identifient les objectifs clé à atteindre afin que l'ensemble des objectifs énumérés dans les domaines thématiques soient réalisés. Le questionnaire, quant à lui, établit des bases de références claires ou des indicateurs pour chaque objectif clé, contre lesquels chaque pays participant doit évaluer sa propre performance. Cette structure uniformisée des rapports facilite, non-seulement l'analyse du contenu de chaque rapport, mais permet aussi de comparer la fréquence d'apparition des mots.

### Codification

Le but de la présente étude étant d'analyser l'efficacité du processus du MAEP en matière de promotion de l'égalité des sexes, nous avons opté de calculer la fréquence d'apparition des mots liés aux femmes dans chaque REP. A cet effet, la catégorie 'féminins' incluant les mots 'féminin, féminins, fille, filles, femme, femmes et des femmes' a été créée. Chaque REP a été analysé à l'aide du logiciel 'R and R Studio' pour obtenir l'agrégat des mots clé. Pour faciliter davantage cet exercice, les fréquences ont été ventilées en fonction des chapitres des rapports afin d'évaluer dans quelle mesure 'les femmes' sont mentionnées dans chaque section de chaque rapport.

## ANALYSE DES DONNEES

## Fouille des données du questionnaire principal d'autoévaluation du MAEP de 2005

Tableau 1

## Domaines thématiques, objectifs clé, questions et indicateurs

Domaine thématique	Objectifs clé des thématiques axées sur les questions de genre	Questions et indicateurs
Démocratie et bonne gouvernance politique	7. Promouvoir et protéger les droits des femmes	<p>Question Quelles sont les mesures mises en place dans le pays en vue de la promotion et la protection des droits des femmes ?</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Donnez des informations détaillées sur les dispositions juridiques qui articulent et garantissent les droits des femmes dans le pays, ainsi que les mécanismes d'application de ces droits notamment, l'allocation des ressources, la discrimination positive et l'intégration de l'égalité des sexes au sein des normes ;</li> <li>(ii) Évaluez l'efficacité de ces mesures et identifiez les défis rencontrés ;</li> <li>(iii) Donnez des informations détaillées sur les mesures prises pour maintenir les progrès réalisés (formation, évaluation et suivi) ;</li> <li>(iv) Fournissez tous les rapports officiels sur l'évaluation de la situation des femmes dans le pays.</li> </ul> <p>Question : Quelles sont les mesures mises en place en vue d'améliorer la participation des femmes dans la société ?</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Donnez des preuves de l'existence de dispositions juridiques, d'institutions, de programmes ou de politiques nationaux ou locaux pour l'amélioration du rôle des femmes dans la société, notamment leur participation aux processus politiques et leur occupation de postes de leadership ;</li> <li>(ii) Donnez des preuves du nombre et du pourcentage de femmes nommées à des postes à responsabilités au cours des 5 années écoulées, notamment le nombre de femmes élues au Parlement et au sein des administrations locales ;</li> <li>(iii) Décrivez les défis rencontrés et les mesures prises en vue d'assurer la continuation des progrès.</li> </ul>

Domaine thématique	Objectifs clé des thématiques axées sur les questions de genre	Questions et indicateurs
Gouvernance et gestion économiques		
Gouvernance d'entreprise	5. Créer un environnement favorable et un cadre de réglementation efficace pour les activités économiques.	<p>Question : Quels sont les facteurs externes et internes qui affectent les activités commerciales ?</p> <p>Indicateurs :</p> <p>(ii) Décrivez les efforts jusque là, initiés par le pays en vue d'encourager l'activité commerciale des femmes notamment, la promotion des investissements, les petites, moyennes et micro entreprises, la privatisation ou la commercialisation des entités du secteur public ou une partie de celles-ci, les règles du marché des capitaux et les structures d'échanges boursières de gré à gré, et les efforts ciblant la création d'entreprises spéciales (ex: fonds détenus par des femmes, structures commerciales informelles etc.);</p>
Développement socioéconomique.	1. Progrès réalisés en vue de l'égalité des sexes, et plus particulièrement l'accès égal à l'éducation des filles à tous les niveaux.	<p>Question : Quelles sont les mesures mises en place par le pays aux fins de l'intégration de la dimension genre et quels en sont les résultats ?</p> <p>Indicateurs :</p> <p>(i) Donnez des preuves de mesures juridiques, politiques et institutionnelles adoptées pour promouvoir et encourager l'égalité des sexes ;</p> <p>(ii) Donnez des preuves de l'existence de cibles spécifiques à atteindre en matière d'égalité des sexes dans tous les domaines critiques ;</p> <p>(iii) Donnez des informations détaillées sur la mobilisation et l'allocation des ressources, plus particulièrement, montrez le pourcentage du budget national alloué à la promotion de l'égalité des sexes ;</p> <p>(iv) Donnez des preuves des progrès réalisés dans les tendances liées à/aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la participation et la contribution des femmes aux activités économiques et sociales clé;</li> <li>• ratios des sexes à tous les niveaux de formation et d'éducation;</li> <li>• La participation des femmes aux postes décisionnels ou à responsabilités;</li> <li>• tout autre indicateur de disparités des sexes (par exemple les disparités aux niveaux des salaires et autres revenus);</li> </ul> <p>(v) Fournissez tous les rapports ou évaluation précédents sur la situation des femmes dans le pays.</p>

Le sujet des ‘femmes’ est traité directement dans deux des quatre sections des rapports indiquées ci-dessus. Il s’agit du domaine thématique 1 qui porte sur la ‘démocratie et la gouvernance’, et le domaine thématique 4 sur le ‘développement socioéconomique’. Dans le domaine thématique 1, l’objectif 7 évalue la promotion et la protection des droits des femmes. Dans le domaine thématique 4, l’objectif 5 traite des progrès réalisés vers l’égalité des sexes, et plus particulièrement l’accès des filles à l’éducation à tous les niveaux. Chaque objectif clé comprend un ensemble d’indicateurs contre lesquels chaque État est sensé évaluer sa performance. Les femmes sont brièvement mentionnées en termes de propriétaires d’entreprises dans le domaine thématique 3 portant sur la ‘gouvernance d’entreprise’.

### OBJECTIFS CLÉ LIÉS À LA DIMENSION GENDRE DANS LE QUESTIONNAIRE PRINCIPAL D’AUTOÉVALUATION DU MAEP

Tel que l’illustre bien le Tableau 1, le concept d’égalité des sexes figure de manière extensive dans les objectifs clé liés à la dimension genre, ainsi que dans les questions et les indicateurs. En outre, la Section 1.3.1 du domaine thématique sur la ‘démocratie et la gouvernance’, demande aux pays de rendre compte de leurs initiatives de

promotion et protection des droits des femmes et d’intégration de l’égalité des sexes. La préoccupation ici est de s’assurer que les femmes jouissent d’un statut important dans le pays et d’explorer les cadres nécessaires à l’approfondissement de leur participation politique, économique, culturelle et sociale. Les indicateurs visent également à encourager les gouvernements à fournir des preuves de l’autonomisation des femmes en matière d’accès et de contrôle des ressources et des services de production, ainsi que leur rôle dans les processus de prise de décisions, tels que la prévention et la résolution des conflits, entre autres. Les

questions relatives aux droits des femmes non couvertes dans cet objectif sont traitées de manière complète dans les sections relatives à la gouvernance économique et au développement socioéconomique du questionnaire.

MAEP 2003

Cela semble suggérer que ‘l’égalité des sexes’ et ‘l’autonomisation des femmes’ sont les objectifs globaux liés à la dimension genre. Cependant, les REP ne donnent pas d’explications de ces termes, laissant aux lecteurs le soin d’en déduire eux même la signification à partir du contexte. Par conséquent, il est nécessaire de définir ces termes clé afin de faciliter davantage l’analyse du questionnaire et des REP. Les définir nous permet également d’identifier l’intention du MAEP derrière ces objectifs, ainsi que de déterminer le niveau de réalisation de ceux-ci dans les pays.

### Égalité des sexes

Le terme ‘égalité des sexes’ peut avoir une multitude de significations, souvent déterminées par les contextes sociaux ou culturels. Ainsi, en ce qui concerne son usage dans le cadre du MAEP, nous devons tenir compte des dynamiques entre les sexes, sur le continent. Le fait que la situation des femmes varie non seulement au sein des pays membres, mais aussi selon les différentes cultures de ces États, vient davantage compliquer la question. Par conséquent, une définition générale qui tient compte du contexte africain serait plus bénéfique. Moser & Moser (2005) définit l’égalité des sexes dans le contexte du monde en développement comme la reconnaissance du fait que les femmes et les hommes ont des besoins et des priorités différents et devraient avoir des opportunités égales de jouir pleinement de leurs droits humains et de contribuer et jouir du développement national, politique, économique, social et culturel.

Hassim (2005) décompose davantage la définition de l’égalité des sexes en deux composantes à savoir, l’égalité formelle et l’égalité factuelle. L’égalité formelle relève de la réalisation des droits égaux et des opportunités

souvent contenues dans les instruments et législations relatives aux droits humains. L'égalité factuelle renvoie à la transformation des fondations structurelles et systémiques du statut de subordination des femmes au sein de la société. Par conséquent, l'égalité factuelle est semblable à l'autonomisation. L'égalité des sexes est identifiée comme une priorité dans le domaine thématique 1 sur la 'démocratie et la gouvernance' et dans le domaine thématique 4 sur le 'développement social'.

### Autonomisation

Bien que le terme 'autonomisation des femmes' soient sujet à de nombreuses interprétations (Voir Moser 1989 ; Ala 1996 ; Eyben & Napier-Moore 2009 ; Kabeer, Assaad, Darkwah, Mahmud, Sholkamy, Sakiba & Tsikata 2013 ; Longwe 1991 ; Syed 2010 ; Tsikata & Darkwah 2014), il s'agit essentiellement du processus par le biais duquel les femmes accèdent au pouvoir dans certains domaines au sein desquels elles n'en avaient aucun pouvoir au préalable (Ala 2006 ; Syed 2010). L'inégalité des sexes est la base de la des-autonomisation des femmes. En effet, celle-ci est encrée dans les normes et les valeurs culturelles et se manifeste sous forme de marginalisations politique, sociale et économique des femmes. Le processus d'autonomisation implique la remise en cause effective de ces structures par les femmes. Au centre de l'autonomisation il y a l'expansion et la croissance du potentiel des femmes ainsi que celle des choix dont elles disposent (Tsikata & Darkwah 2014). Le processus d'autonomisation est spécifique au contexte et ne se prête par conséquent, pas à la mise en œuvre d'une approche 'passe-partout'.

Bien que le terme 'autonomisation ne soit mentionné que dans la Section 1.3.1 du questionnaire, il peut être vu comme synonyme d'égalité factuelle des sexes et, au vu de l'accent mis sur la réalisation de l'égalité des sexes, doit être considéré comme prioritaire dans le processus du MAEP. Le fait que la section 1.3.1 associe l'autonomisation des femmes à la croissance de l'accès et au contrôle des ressources et des services de production par les

femmes, et aussi à leur rôle dans les processus de prise de décisions, est signe d'une volonté de réalisation d'une égalité factuelle des sexes. En outre, cela vient appuyer le lien entre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

### MECANISMES DE REALISATION DES OBJECTIFS D'EGALITE DES SEXES ET D'AUTONOMISATION DES FEMMES, IDENTIFIABLES DANS LE QUESTIONNAIRE DU MAEP

Il est également important de déterminer comment le mécanisme du MAEP entend orienter les efforts des pays vers la réalisation de ses objectifs liés aux questions de genre. En d'autres termes, quels sont les mécanismes qui ont été identifiés comme étant les plus efficaces pour la matérialisation de l'égalité des sexes ? Cela nous permet aussi d'évaluer l'efficacité de ces mécanismes.

### Promouvoir et protéger les droits des femmes à l'aide d'instruments juridiques

Il transparaît du Tableau 1 que la promotion et la protection des droits des femmes figurent de manière extensive dans les documents. A cet effet, les principaux domaines thématiques du questionnaire contiennent en préface, une liste de traités internationaux et régionaux qui établissent les normes et codes que les pays membres du processus du MAEP se sont engagés à respecter. Les traités relatifs aux femmes, qui sont mentionnés dans les domaines thématiques 1 et 4 incluent la Convention sur les droits politiques de la femme, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, ainsi que la Plateforme d'action de Beijing, la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard de la femme (CEDAW), le Protocole relatif aux droits des femmes en Afrique (2003) et les Objectifs du millénaire pour le développement. En encourageant les États membres à adhérer à ces conventions, le MAEP effectue un pas de plus vers l'égalité des sexes.

Ceci dit, l'efficacité du MAEP quant à la réalisation de l'égalité des sexes dépend de comment les États respectifs choisissent de mettre en place les conventions sur les droits de la femme et comment la société est impliquée dans ce processus. Le Lesotho par exemple, a choisi de rejeter d'importantes clauses de la CEDAW, relatives à l'égalité des sexes, car sa Constitution autorise les discriminations à l'égard des femmes sur la base de considérations culturelles. De plus, l'examen des REP révèle que plusieurs pays ne sont pas à jour en ce qui concerne leurs rapports relatifs à la CEDAW. Heureusement, le questionnaire ne s'en tient pas simplement à déterminer si les divers États membres ont en effet adhéré aux divers instruments relatifs à l'égalité des sexes, mais va jusqu'à interroger dans quelle mesure ces États ont mis en œuvre leur engagements. Ceci permet d'aller au-delà du discours politique, car exigeant aux pays de démontrer par des preuves palpables leur engagement envers l'autonomisation des femmes, et les progrès qu'ils ont réalisés à cet égard, si progrès il y a.

Au regard des questions et des indicateurs, il semblerait que le véhicule primaire de protection et de promotion des droits des femmes soit les instruments juridiques. Ils sont utilisés non seulement pour garantir et étendre les droits des femmes dans les domaines de la politique et du gouvernement, mais aussi dans leur situation socioéconomique. Ainsi, l'initiative du MAEP est forte dans la poursuite de l'égalité formelle des sexes. Cependant, celle-ci peut ne pas se traduire en matérialisation des droits substantifs, car la législation n'est pas un outil efficace de réforme de normes et préjugés de longue date en matière de sexes.

**LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES SEXES PAR LE BIAIS DE LA CROISSANCE DE LA PARTICIPATION DES FEMMES AU LEADERSHIP POLITIQUE ET DES INITIATIVES SOCIÉTALES ET ÉCONOMIQUES**

Trois des six indicateurs thématiques cités dans

le domaine thématique 1, objectif clé 7 traitent de la participation des femmes au leadership et plus particulièrement au leadership politique. Celui-ci apparaît donc comme un mécanisme important à travers lequel l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes peuvent être réalisés.

L'augmentation du nombre de femmes occupant des postes décisionnels dans la sphère politique peut, en effet, améliorer le statut des femmes dans le pays. L'Afrique subsaharienne a réalisé des efforts considérables en matière d'augmentation de la représentation politique des femmes, avec le Rwanda ayant actuellement le plus grand pourcentage de femmes parlementaires au monde. Cependant, dans quelle mesure cette croissance de la représentation politique des femmes se traduit en une amélioration du statut de toutes les femmes dans la société, dépend de la volonté individuelle des représentantes de défendre la cause des autres femmes à ce niveau, et de leur volonté de défier les structures systémiques qui promeuvent la marginalisation des femmes.

Britton (2005) a constaté que bien que le système de quotas du Congrès national africain (ANC) ait considérablement augmenté le nombre de femmes au sein du Parlement sud-africain, plusieurs d'entre elles estimaient leurs tâches extrêmement difficiles à remplir à cause des discriminations de sexes fondées sur des considérations culturelles. Après de longues journées de travail au Parlement, elles devaient encore remplir les tâches ménagères qui leur sont culturellement prescrites en tant qu'épouses et mères de famille. Cela impliquait généralement de réintégrer le rôle de subalterne dans cet espace. Les attentes culturelles établies au sujet du rôle de la femme dans le foyer les ont aussi empêchés d'en recruter d'autres pour les aider dans leurs responsabilités ménagères. Par conséquent, bien que ces femmes aient été autonomisées du point de vue politique, cela ne s'est pas reflété dans leur vie dans le foyer.

Britton (2005) a noté que beaucoup de femmes parlementaires, dont la plupart provient des

zones rurales, ne sont pas retournées au parlement après les élections de 1999, à cause des défis personnels qu'implique le fait de devoir faire l'équilibre entre leur vie publique et leur vie privée. Bien que les quotas aient permis de maintenir la présence des femmes sud-africaines au sein du Parlement, l'organe est maintenant moins représentatif des femmes de classes sociales inférieures, ce qui décroît leurs potentialités. Bauer & Britton (2006) sont d'avis que bien que les mouvements nationaux des femmes et les normes internationales, aient oeuvré en faveur des quotas qui ont abouti à la croissance de la représentation politique des femmes dans certains pays, cette dernière n'a aucunement amélioré le statut des femmes de ces pays et encore moins amélioré leurs potentialités ou leur autonomisation dans des domaines autres que la politique.

Bien que le questionnaire demande aussi aux pays de rendre compte de leurs initiatives en vue d'accroître la participation des femmes aux activités économiques et sociales, il n'accorde pas à cet aspect le même niveau d'attention qu'à la promotion des femmes aux postes de leadership. Cependant, une fois de plus, si ces programmes ne remettent pas en cause les bases structurelles de la marginalisation des femmes au sein de la société et de l'économie, ils ne peuvent atteindre que l'égalité formelle et non l'égalité structurelle.

## INTEGRATION DE LA DIMENSION GENRE

Le terme 'intégration' apparaît fréquemment tout au long du questionnaire en rapport avec l'égalité des sexes. L'intégration dans ce contexte, renvoie au processus d'évaluation des implications pour les femmes et les hommes, de toute action planifiée telles que les législations, les politiques ou les programmes dans tous les domaines et à tous les niveaux. Ceci implique que les politiques et les instances décisionnelles doivent chercher à inclure et à promouvoir les besoins et intérêts des femmes dans chaque domaine relevant desdites politiques et ayant un potentiel impact sur les femmes. Cela doit

se faire aux niveaux de la conception et de la mise en œuvre, ainsi qu'aux niveaux du suivi et de l'évaluation de l'initiative. Cela nécessite aussi des instances décisionnelles d'être sensibles aux questions de genre, c'est-à-dire, de volontairement inclure les femmes dans les processus d'élaboration des politiques et d'être conscient de l'impact de leurs politiques sur les femmes, des points de vue politique, social et économique, afin de leur permettre d'élaborer des instruments qui garantissent des avantages aussi bien pour les hommes que pour les femmes, et s'assurer que les inégalités ne sont ni introduites, ni perpétrées. Ce mécanisme peut aboutir à la réalisation de différentes formes d'égalité des sexes, à condition d'être adéquatement mis en œuvre.

Bien que le MAEP prétende souscrire au principe d'intégration de la dimension genre, seules trois questions du questionnaire, avec leurs listes d'indicateurs, sont consacrées à l'évaluation de l'égalité des sexes (Moser & Moser 2005). La plupart des indicateurs impliquent de citer des mesures législatives prises pour améliorer la situation juridique et des droits humains des femmes, et évaluer leur efficacité à ce jour. La représentation politique et l'éducation figurent également de manière extensive dans le questionnaire, mais le dernier un peu moins que le premier. Malheureusement, le questionnaire n'accorde pas suffisamment d'attention à la question de la violence à l'égard des femmes, qui est pourtant présente dans toutes les sociétés et est un indicateur stratégique du niveau d'autonomisation des femmes dans une société. De plus, le questionnaire traite essentiellement de la violence à l'égard des femmes comme une question juridique et politique, et non comme un problème socioéconomique.

L'autre manquement en matière d'intégration de la dimension genre est le fait que la marginalisation économique des femmes est catégorisée comme une question socioéconomique, mais n'est pas intégrée dans les sections sur la gouvernance d'entreprise et la gouvernance économique, qui jouent

un rôle dans l'égalité économique des sexes. Au vu du niveau de marginalisation économique des femmes africaines, on s'attendrait à voir un accent plus prononcé sur l'intégration des aspects liés à la réalisation de l'égalité économique dans tous les domaines thématiques, adoptant ainsi une approche multi-dimensionnelle du problème. Cependant, cette question est restreinte au domaine thématique du développement social. En outre, les questions et indicateurs qui traitent de l'autonomisation économique de la femme sont éparpillées et vagues. L'attention du questionnaire se porte généralement sur l'évaluation du degré d'inégalité des sexes, et non sur l'examen des causes de cette inégalité et des tentatives de résolution de celle-ci.

### OPPORTUNITES DE POLITIQUES ET SOLUTIONS TAILLÉES SUR MESURE

Les femmes sur le continent africain ne constituent pas un groupe homogène en ce qui concerne leurs situations politique, sociale et économique. Cependant, en établissant des normes de référence relatives au genre au sein du questionnaire, le MAEP semble les traiter comme tel. Cette approche court le risque de marginaliser davantage les femmes dont la situation n'est pas couverte ou est inadéquatement couverte par les critères des rapports du MAEP (Voir Tsikata & Darkwah 2014 ; Moser 1989 ; Ala 1996 ; Syed 2010). Quoi qu'il en soit, le processus des rapports du MAEP parvient à surmonter ces problèmes dans une certaine mesure, en n'étant pas excessivement prescriptif sur comment les pays doivent remédier à l'inégalité des sexes. Les pays ont carte blanche pour décider de leurs priorités sur les questions de genre, du moment que celles-ci entrent dans le cadre général de ce que le MAEP considère crucial. Ainsi, les pays peuvent choisir comme priorités les domaines qu'ils estiment mériter plus d'attention dans leur contexte, ainsi que ceux qui en méritent moins. Cela est évident dans les REP, ce qui illustre la diversité d'intérêts et de priorités des États en ce qui concerne les questions de

genre. Par exemple, le rapport de l'Afrique du Sud sur ses réalisations et ses défis est plutôt minimaliste, alors que celui du Nigeria est exceptionnellement exhaustif et introspectif. Sachant que l'Afrique du Sud semble réaliser des progrès assez importants en ce qui concerne l'égalité des sexes, surtout dans les domaines de la représentation politique et de l'éducation primaire, on aurait imaginé que son rapport serait plus extensif, surtout en termes d'initiatives réussies.

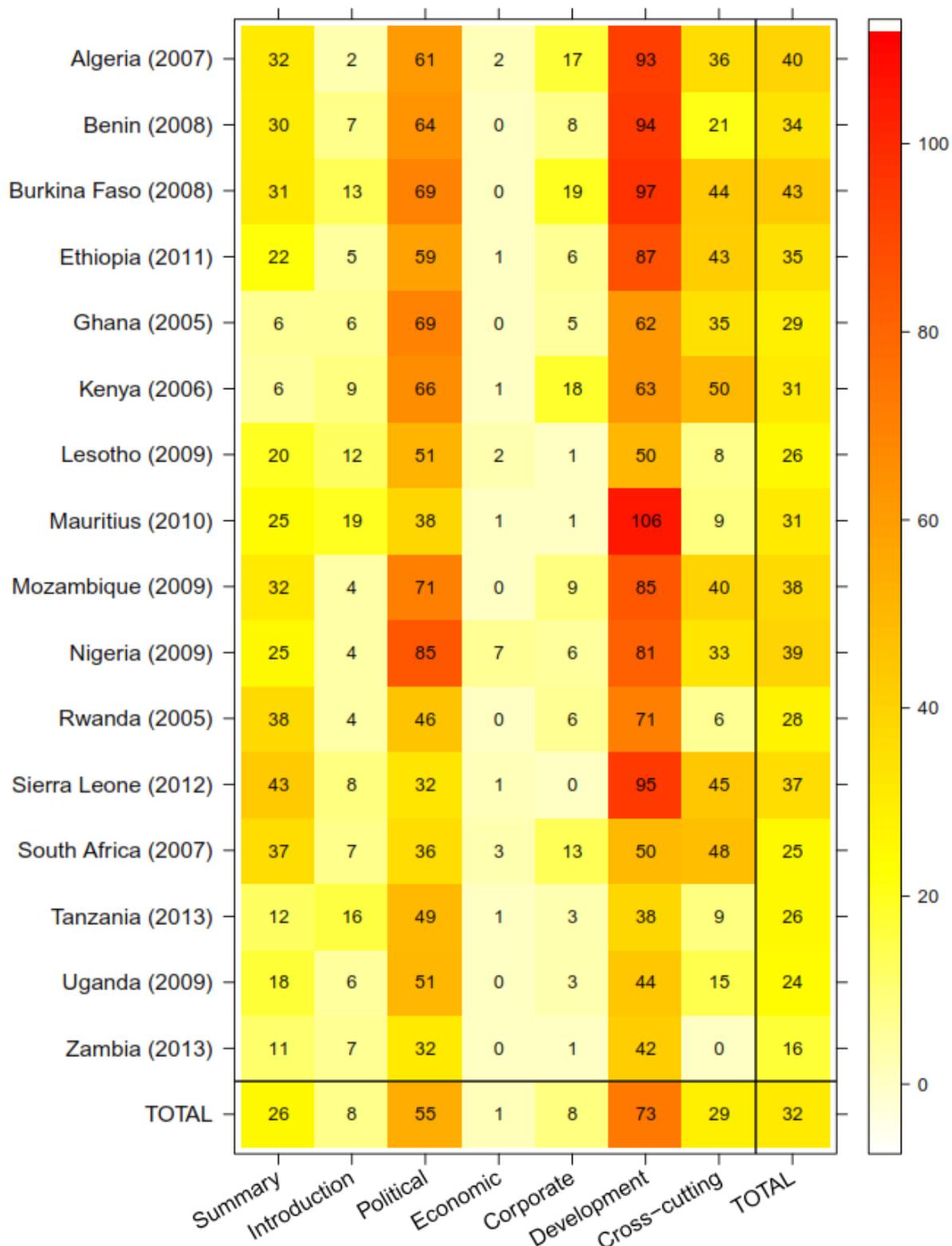
### ANALYSE DU CONTENU DES RAPPORTS D'ÉVALUATION PAYS

La Figure 1 est une carte thermique illustrant la fréquence d'apparition des mots catégorisés comme 'féminins', exprimée sous forme de nombre de mots sur 1000 dans chaque REP. Tel qu'expliqué dans la section sur la codification, les données ont été ventilées selon les pays et les chapitres des rapports. La carte thermique donne une illustration graphique de la fréquence d'apparition des termes désignant les femmes, ainsi que le contexte dans lequel ces termes sont mentionnés.

#### Observations générales

L'aspect le plus visible de la carte thermique est la variation générale de la fréquence à laquelle les femmes sont mentionnées. Ces variations ont lieu aussi bien à travers les sections des rapports individuels, que d'un pays à un autre. De manière générale, les plus fortes fréquences d'apparition des termes relatifs au genre se trouvent dans les rapports de l'Algérie, du Burkina Faso et du Nigeria. Les rapports de ces trois pays révèlent d'importantes préoccupations sur l'envergure des inégalités entre les hommes et les femmes. Ils consacrent du temps à la réflexion sur les raisons de cet état des choses et suggèrent des alternatives pour y remédier de manière efficace. La religion, plus particulièrement l'Islam, joue un rôle important dans l'enracinement culturel des inégalités entre les hommes et les femmes dans ces trois pays. Le REP du Nigeria (2009) souligne spécifiquement les défis que les islamistes

(Figure 1)  
 Word frequency analysis for 'Female' concept (Occurrences per ten thousand words)



militants du Nord du Nigeria présentent pour la sécurité et la situation des femmes. Ce problème s'est empiré depuis que le Nigeria a soumis son rapport, avec les enlèvements et l'exploitation des jeunes femmes au Nord du Nigeria par le groupe Boko Haram.

La Zambie, l'Ouganda et l'Afrique du Sud sont au bas de la pyramide de fréquence des mots de cette catégorie. Cela n'est pas surprenant dans le cas de la Zambie. Bien que la Constitution du pays garantisse l'égalité des sexes, son système juridique autorise tout de même les discriminations fondées sur des considérations culturelles, ce qui suggère que la Zambie ne s'est pas encore résolument engagée dans l'application de cette norme (Zambie 2013, p120). Avec un pourcentage élevé de femmes parlementaires et un mouvement des femmes dynamique, la faible fréquence générale des termes liés aux questions de genre dans le rapport de l'Ouganda est plutôt surprenante. Le REP de l'Ouganda (2009) cite les pratiques culturelles patriarcales et les ressources limitées, comme principales causes du manque de progrès en matière d'égalité des sexes. L'autre explication possible est que les questions économiques, de paix et de sécurité prennent le dessus sur les questions de genre en Ouganda.

La présence de l'Afrique du Sud dans la catégorie des pays à faible fréquence des termes liés au genre est, elle aussi, surprenante. L'égalité des sexes est garantie par la Constitution sud-africaine, et le pays a pris des mesures pour s'assurer que l'égalité des sexes est prise en compte dans toutes les législations et qu'un nombre significatif de femmes occupe des postes dans tous les secteurs du gouvernement. Le taux de scolarisation primaire des filles est élevé. Dans son REP (Afrique du Sud 2007), l'Afrique du Sud déclare fièrement qu'elle dispose d'une 'machine bien huilée pour la promotion de l'égalité des sexes dans tous les aspects de la vie'.

En dépit de cela, le REP de l'Afrique du Sud mentionne les femmes moins que ceux

des autres pays, ce qui pourrait remettre en cause l'engagement du pays envers cet objectif. Un engagement superficiel vis-à-vis de l'égalité des sexes pourrait, en effet, être une potentielle explication de cette faible fréquence d'apparition des termes liés aux questions de genre, mais cela est peu probable, car ces résultats peuvent également illustrer le fait que ces questions se trouvent à la base de la pyramide dans la hiérarchie des priorités du MAEP pour le gouvernement sud-africain, comparées à la croissance économique par exemple, qui fait partie des questions estimées plus importantes. L'autre explication possible pourrait être le fait que l'Afrique du Sud est satisfaite des progrès jusque là réalisés en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, et n'estime donc pas nécessaire de souligner davantage cette question.

Enfin, il faut noter que les fréquences totales de tous les pays évalués sont relativement faibles, aucun d'entre eux n'atteignant plus de 43, ce qui indique que les questions de genre ne figuraient pas abondamment dans les REP. Cela peut être le signe que parmi les objectifs du MAEP, les questions de genre représentent une moindre priorité dans les 16 pays concernés que la stabilité politique, la bonne gouvernance et la croissance économique. Cela indique aussi un manque d'intégration de la dimension genre dans l'ensemble du questionnaire.

## OBSERVATIONS DÉTAILLÉES PAR CHAPITRE

L'autre tendance évidente sur la carte thermique ce sont les chapitres contenant la fréquence de termes 'féminins' la plus élevée. Dans chaque REP, les chapitres qui ont les fréquences les plus élevées sont ceux de la 'démocratie et la gouvernance' et le 'développement socioéconomique'. La raison évidente de cet état des choses est que ces chapitres contiennent des indicateurs de rapport spécifiquement dédiés aux femmes. Parmi les deux chapitres, la Section 4 sur le 'développement socioéconomique' contient généralement le plus grand nombre de

références aux 'femmes', ce qui suggère que les femmes sont fortement perçues comme une question de développement socioéconomique.

Il est également nécessaire d'examiner les chapitres dans lesquels les femmes sont le moins mentionnées à savoir 'la gouvernance économique' et la 'gouvernance d'entreprise'. La principale raison de cela semble être l'absence au sein des rapports, de critères spécifiques à la situation des femmes dans ces deux secteurs. Les femmes sont surtout absentes des chapitres sur la 'Gouvernance économique' (qui traite des indicateurs macroéconomiques et de la gestion fiscale de l'État) dans tous les REP. Cela peut paraître logique a priori, car les chapitres traitent essentiellement des questions qui ne se prêtent pas aux considérations de genre. Cependant, ce que les programmes d'ajustement structurels des années 1980 ont démontré est que les politiques conçues au niveau macroéconomique ont un impact sur les populations et donc, sur les femmes (De Matos - Ala 1995). Les femmes des sociétés africaines étant généralement les plus vulnérables du point de vue économique, il convient de prendre spécifiquement soin de s'assurer que les politiques macroéconomiques leur profitent et qu'elles n'auront pas pour effet de rendre leur situation encore plus précaire. Par conséquent, nous postulons que si l'intégration de la dimension genre est un objectif sérieux au sein du MAEP, les femmes doivent être prises en compte de manière exhaustive dans le chapitre sur la 'gouvernance économique'.

De même, il n'est pas demandé aux pays de rendre compte de la participation des femmes dans le secteur commercial de façon significativement détaillée. (La seule question liée aux femmes dans le chapitre sur la 'gouvernance d'entreprise' est une question quelque peu obscure s'enquérant de l'existence de 'patrimoines détenus par des femmes'.) Ceci explique, par conséquent, la faible fréquence des termes relatifs aux 'femmes' dans ce chapitre et encore une fois, remet en cause la conception et l'engagement du MAEP vis-à-vis de l'intégration de la

dimension genre. Ceci illustre également la sous-représentation importante des femmes dans ce domaine, au sein des pays concernés. La majorité des pays ont indiqué que très peu de femmes sont représentées dans les échelons supérieurs de la gestion des entreprises. Cette sous-représentation est preuve de l'échec dans la réalisation de l'objectif consistant à donner aux femmes l'accès et le contrôle des ressources et des services de production, ainsi que des structures décisionnelles clé, un critère utilisé dans le questionnaire pour évaluer le niveau d'autonomisation des femmes.

L'usage extensif de mots liés aux questions de genre a tendance à être plus fréquent dans le chapitre sur le 'développement socioéconomique'. Cependant, les critères de rapport du MAEP présentent quelques défauts car étant essentiellement axés sur les progrès réalisés en matière d'égalité économique des sexes et d'autonomisation des femmes, ignorant ainsi les questions relatives à la situation des femmes dans la société. Il s'agit là d'un fait problématique, car les causes structurelles de l'inégalité des sexes découlent principalement des normes et valeurs socio-culturelles. En conséquence, il est important que ces normes et valeurs soient couvertes dans le domaine thématique du développement socioéconomique. Il va sans dire que la réalisation de l'égalité économique et de l'autonomisation est importante, mais en l'absence de la résolution des causes sociales et culturelles à l'origine de la marginalisation des femmes, aucun véritable progrès durable ne peut être réalisé en matière de maintien et d'expansion de l'égalité des sexes.

En outre, aucun des indicateurs n'exige spécifiquement un compte-rendu des progrès réalisés en matière d'égalité factuelle et sociale des sexes ; ils s'enquièrent encore moins de la réalisation de l'égalité factuelle des sexes dans le domaine économique. Il y a deux explications possibles de l'omission dans les rapports, de mesures d'amélioration du statut social des femmes. Premièrement, puisque le questionnaire n'exige pas de compte-rendu sur

la question, il n'y a donc rien qui inciterait les pays membres à en fournir. Deuxièmement, les gouvernements peuvent ne pas vouloir s'exposer au risque d'aliéner leurs larges bases d'appui patriarcales.

Il est particulièrement inquiétant que les questions concernant les priorités budgétaires nationales pour les femmes ne soient soulevées que dans le chapitre sur le développement socioéconomique, et non pas aussi dans le chapitre sur la gouvernance économique, car cela permettrait d'élever le statut et l'importance des femmes. Encore une fois cela semble indiquer un manque d'entrain à traiter de la question des inégalités sociales. De plus, l'accent mis sur la croissance de la productivité économique des femmes peut être interprété comme une indication que les pays sont plus intéressés par l'exploitation de la productivité des femmes comme moyen de croissance économique nationale, que par le changement fondamental du statut de subordonné des femmes dans la société. Tripp (2003) met en garde que le désire dans beaucoup de pays africains, d'accroître l'inclusion des femmes a été utilisé pour garantir l'appui envers les partis politiques et n'est, par conséquent, pas motivé par l'objectif de l'autonomisation politique des femmes.

L'éducation est souvent un point de focalisation clé dans de nombreux pays, de même que les initiatives économiques visant à éradiquer la pauvreté. L'aspect positif est que la majorité des pays ont indiqué des progrès considérables dans ce domaine. Presque tous ont enregistré une quasi-parité en matière de scolarisation primaire et une croissance du nombre de filles scolarisées au niveau secondaire.

De nombreux pays ont utilisé ce chapitre pour réfléchir à l'absence de progrès substantiels dans le domaine du développement socio-économique et sur les raisons de celle-ci. De ce fait, la fréquence élevée des mots liés au genre dans ce domaine thématique ne peut être forcément perçue comme une indication de progrès réalisés en matière de développement

socioéconomique lié aux questions de genre de manière générale. La fréquence élevée des mots peut aussi signifier que l'égalité des sexes, bien qu'importante, est moins prioritaire que les autres objectifs du MAEP.

## ANALYSE DES REGRESSIONS

Afin d'interroger davantage l'engagement des pays envers l'autonomisation des femmes, la présente étude a entrepris une analyse des régressions. Deux indicateurs liés au genre ont été sélectionnés à savoir, le pourcentage de femmes ayant été victimes d'abus physiques ou psychologiques de la part de leurs conjoints au cours de leur vie (figure 3) et l'âge moyen de scolarisation des filles en 2013 (figure 2).

La protection contre tout abus et toute violence, surtout provenant d'un conjoint, est considérée cruciale pour la réalisation de l'égalité factuelle des sexes. La raison en est que ce type de violence à l'égard des femmes est profondément enraciné dans les croyances sociales sur les droits des hommes d'exercer une autorité physique sur les femmes et sur leur corps. Éradiquer la violence à l'égard des femmes implique de remettre en cause et d'éradiquer ces croyances, qui sont manifestées aussi bien par les hommes, que par les femmes, et demander aux hommes de renoncer à leur perception de pouvoir envers les femmes.

L'éducation est un outil clé d'autonomisation des femmes. Elle renforce la confiance, la connaissance et l'indépendance, permet aux femmes d'avoir accès à l'économie et enfin, étend de manière exponentielle leur capacité à faire leurs propres choix. L'UNESCO (200) et la Banque mondiale (2014) ont toutes les deux confirmé que les filles ayant bénéficié d'un niveau d'éducation supérieur courent moins de risques de vivre dans la pauvreté et ont des taux de fertilité moins élevés. L'augmentation de l'accès à l'éducation par les femmes et les filles garantit l'égalité des sexes aussi bien formelle que factuelle. L'éducation des femmes remet en cause les stéréotypes sociaux selon lesquels

les filles n'auraient besoin que d'un niveau d'éducation limité pour se préparer à assumer leurs rôles ménagers d'épouses et de mères. Elle autonomise aussi les femmes en leur offrant l'opportunité de se libérer de ces rôles culturels prescrits et restrictifs, qui penchent l'équilibre des pouvoirs en faveur des hommes. La performance de chaque pays en ce qui concerne ces deux variables a été comparée à la fréquence générale du mot 'féminin' dans leurs REP. Tous les 16 pays ont été inclus dans l'analyse des régressions des âges moyens de scolarisation des filles. En ce qui concerne la violence conjugale à l'égard des femmes, les données de 11 pays sur 16 sont présentées - les statistiques de l'Algérie, du Bénin, du Lesotho, de l'île Maurice et de la Sierra Léone n'étaient pas disponibles.

Tel que l'illustrent les deux diagrammes de dispersion, les pays sont groupés le long d'une ligne diagonale allant d'en haut à gauche au bas à droite, indiquant une corrélation négative entre les variables. Ainsi, de manière générale, le mot 'féminin' a été utilisé moins fréquemment dans les rapports des pays ayant des taux de scolarisation des femmes élevés. En d'autres termes, ces pays dans lesquels les filles sont les moins scolarisées mentionnent les femmes plus fréquemment dans leurs REP.

L'éducation semble être un problème urgent pour la plupart des pays situés dans la section inférieure du quadrant droit. Le Nigeria en particulier, s'est penché sur son besoin d'accroître le temps que les filles passent à l'école, associant le problème de la faible scolarisation à l'opposition des extrémistes islamiques qui opèrent dans les régions du nord du pays et perçoivent l'éducation comme un concept non-islamique imposé par l'Occident. Une hypothèse plausible est que les pays qui ont un taux de participation élevé des femmes dans l'éducation se sont sentis satisfaits de leur performance en matière d'égalité des sexes et avaient donc moins de raisons de mettre l'accent sur les besoins des femmes.

La Figure 3 par contraste, indique que les pays qui ont des taux élevés de violence conjugale à l'égard des femmes ont mis moins d'accent sur les femmes dans leurs REP. En somme, la plupart des REP ont reconnu la présence de la violence à l'égard des femmes et le besoin d'y prêter attention. Certains REP ont réfléchi sur les causes de ce phénomène au sein de leurs pays. Cependant, les REP manquaient de suggestions sur ce qui pourrait être fait pour faire face et renverser cette tendance de façon permanente, en dehors de la croissance du nombre de législations et de politiques. Le problème avec le fait de ne pas couvrir cette question provient du fait que bien que des progrès aient été réalisés en matière d'égalité des sexes dans des domaines tels que l'éducation et le gouvernement, il reste encore beaucoup de travail à faire pour atteindre une autonomisation substantielle des femmes.

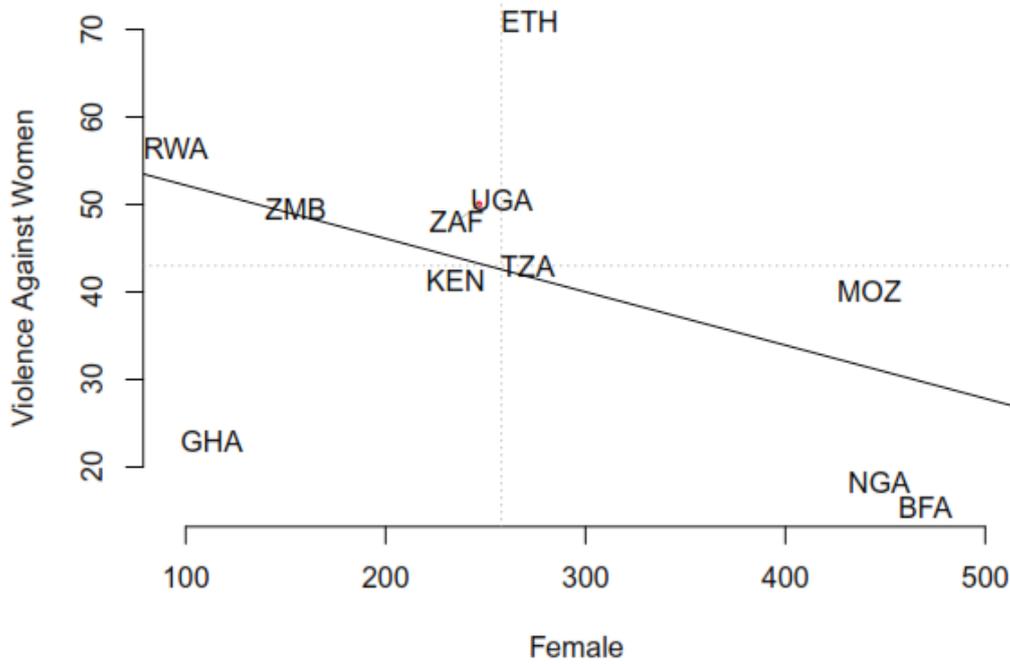
## RECOMMANDATIONS

### Clarifier le type d'égalité des sexes requis

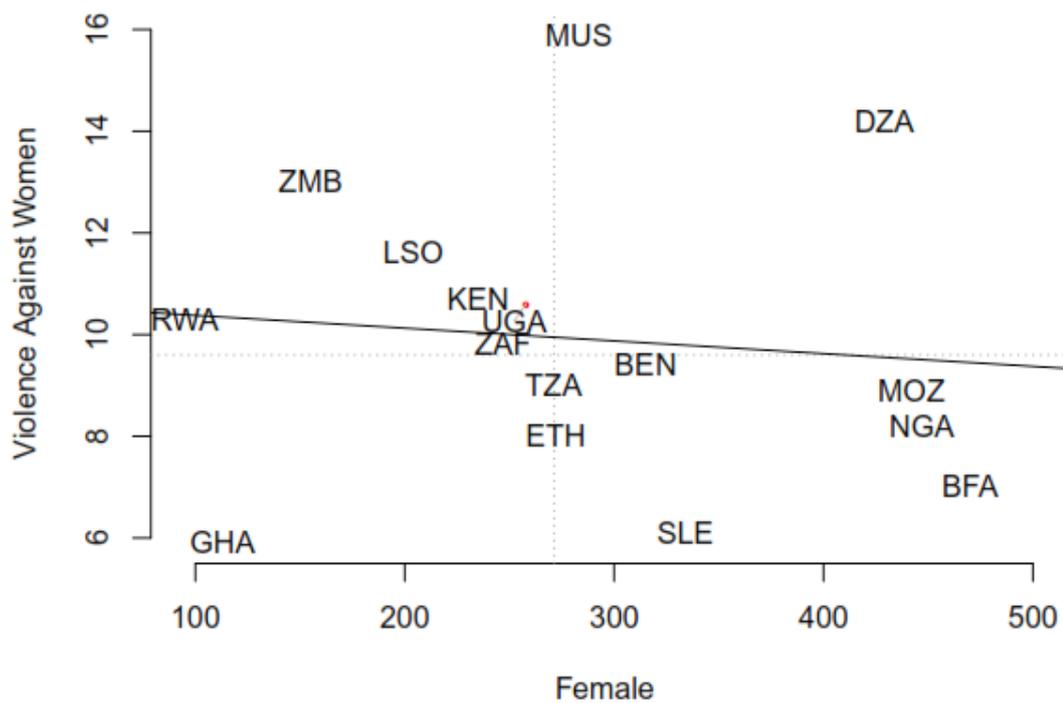
Le MAEP a besoin d'une définition exacte et claire de termes tels que 'égalité des sexes' et 'autonomisation'. Il doit être plus spécifique par rapport ce que l'égalité des sexes et l'autonomisation impliquent, selon sa conception. Envisage-t-il l'égalité des sexes uniquement sous sa forme formelle, ou inclut-elle aussi l'égalité factuelle ? L'inclusion du terme 'autonomisation' dans la Section 1.3.1 du questionnaire semble impliquer une interprétation plus élargie, alors qu'il faudrait une interprétation plus restreinte pour s'assurer que les pays membres déploient leurs efforts dans cette direction.

Bien que toutes les sections du questionnaire d'autoévaluation de 2013 incluent un plus grand nombre de questions sur le statut des femmes, il n'offre toujours pas plus d'éclaircissements sur les facteurs qui constituent l'égalité des sexes. Si l'égalité factuelle et l'autonomisation constituent l'objectif ultime, un accent plus prononcé doit être mis sur la croissance des potentialités des femmes et leur contrôle dans

**Figure 2**  
Scatter-plot depicting frequency of use of 'female' and the association between lifetime incidences of intimate partner violence against women by country



**Figure 3**  
Scatter-plot depicting frequency of use of 'female' and the association between average years of schooling for women by country



Source: UNESCO 2013

tous les secteurs. Dans ce cas, l'alignement entre les objectifs liés au genre et les questions et indicateurs du MAEP doit être revu en vue de s'assurer que les membres rendent compte de leurs efforts en matière d'égalité des sexes, telle que définie dans le MAEP.

Nous recommandons également que s'il devait y avoir une telle révision de la définition de l'égalité des sexes au sein du MAEP, que l'accent soit mis sur l'interprétation de l'idée et l'objectif dans le contexte africain, offrant ainsi aux pays la flexibilité d'adapter cette interprétation et cet objectif à leurs réalités locales. Cela est préférable à l'idée de concevoir des solutions idéales inspirées de l'Occident, qui ont de faibles probabilités de réussite dans le contexte politique, social et économique africain.

### **S'engager à évaluer l'intégration de la dimension genre avec précision**

Malheureusement, le questionnaire d'autoévaluation de 2005 n'évalue pas réellement dans quelle mesure l'intégration de la dimension genre est effective dans les pays membres. Confiner la question du genre essentiellement à deux domaines thématiques ne reflète pas d'engagement vis-à-vis de l'idéal de l'intégration de la dimension genre. Cette approche exclut les domaines de la gouvernance économique et la gouvernance d'entreprise, qui ont pourtant un rôle important à jouer dans la réalisation de l'égalité des sexes. L'absence de questions et d'indicateurs liés au genre dans les domaines de la gouvernance économique et la gouvernance d'entreprise signifie que les REP n'offrent pas de réflexion holistique sur la situation de l'égalité des sexes dans les pays membres. Le questionnaire d'autoévaluation de 2013 introduit en effet des questions et des indicateurs liés au genre dans les thématiques 2 et 3, qui devraient enrichir notre image du statut des femmes dans les pays membres.

### **Accorder la priorité au développement d'initiatives pour faire face à la violence à l'égard des femmes**

La violence à l'égard des femmes était, dans une certaine mesure, une préoccupation

dans presque tous les 16 rapports étudiés. Cependant, ces discussions étaient axées sur la description de la portée du problème et l'énumération des réponses juridiques et politiques au problème. La prévalence de ce problème entrave les progrès dans le domaine de l'égalité formelle des sexes. Elle reflète également un manque de progrès significatifs dans la réalisation de l'égalité factuelle des sexes. Une approche multidimensionnelle doit être adoptée afin d'obtenir non seulement la protection juridique des femmes mais aussi et surtout cibler les questions sociales, culturelles et économiques qui font d'elles un groupe vulnérable.

### **Accorder une plus grande priorité à l'élimination des sources sociales et culturelles de discrimination à l'égard des femmes**

Le manque d'attention sur l'égalité sociale et culturelle des sexes aussi bien dans le questionnaire que dans les REP est problématique. A cet effet, le questionnaire d'autoévaluation de 2013 perpétue les inadéquations de la version de 2005. A moins que l'égalité sociale et culturelle des sexes n'occupe une place prioritaire, il est improbable que des avancées significatives et durables soient réalisées en matière d'égalité factuelle des sexes.

## **CONCLUSION**

L'utilisation de l'analyse du contenu comme outil analytique était une manière efficace d'évaluer les efforts du mécanisme du MAEP pour la réalisation de l'égalité des sexes parmi ses membres. Cet article identifie des tendances intéressantes à partir des données disponibles. L'analyse du contenu a démontré que les pays ne parlent pas des femmes aussi extensivement qu'on l'aurait souhaité, pour une question considérée prioritaire au sein du MAEP. Les questions de genre étaient largement confinées dans les chapitres 1 (Démocratie & Gouvernance) et 4 (Développement socioéconomique) des REP à cause du fait que la structure du questionnaire

requiert aux gouvernements de rendre compte des questions de genre dans ces chapitres.

L'évaluation des progrès réalisés par rapport aux femmes tournaient autour de mesures législatives mises en place pour améliorer leur statut, avec un accent particulier sur les statuts économique et politique. Cela semble suggérer que l'accent est mis sur la réalisation de l'égalité formelle des sexes, et moins sur l'égalité factuelle. L'analyse indique aussi clairement que l'intégration de la dimension genre n'est pas encouragée par le processus de rapport. Les rapports ne mentionnent pas les femmes dans les domaines cruciaux à la croissance et au maintien de l'égalité des sexes à savoir, les chapitres sur la gestion économique (chapitre 2) et la gouvernance d'entreprise (chapitre 3). Ainsi, l'état des lieux en ce qui concerne la transformation de la situation des femmes dans ces domaines est obstrué. De plus, l'accent est mis sur l'amélioration de l'accès des femmes aux avantages économiques et politiques et leur participation à ces processus, ce qui semble indiquer encore une fois, une volonté d'atteindre l'égalité formelle des sexes, mais les questions de contrôle et de potentialités des femmes dans ces domaines devraient également être incluses si le résultat escompté est l'égalité factuelle des sexes et l'autonomisation.

Juin 2015

## BIBLIOGRAPHIE

- Ala, J. 1996. 'The Process of Empowering Women in Zimbabwe'. *Southern African Perspectives* 52.
- Ala, J. 1997. 'Gender Biases: Stumbling Blocks to effective Development Policies'. *Discussion Papers in International Relations* 1(2).
- APRM. 2003. *APRM Self-Assessment Questionnaire*.
- Bauer, G & H E Britton (eds). 2006. *Women in African Parliaments*. Boulder, CO: Lynne Rienner Publishers, pp1-44.
- Britton, H. 2005. *Women in the South African Parliament: From Resistance to Governance*. Champaign, IL: University of Illinois Press.
- Bryman, A. 2012. *Social Research Methods, 4th Edition*. UK: Oxford University Press.
- De Matos-Ala, J. 1995. 'Rural African women, domestic patriarchy and international gender bias: A case study of women in development; gender and development in Zimbabwe. Master's dissertation, University of the Witwatersrand.
- Eyben, R & N Napier-Moore. 2009. 'Choosing words with care? Shifting meanings of women's empowerment in international development'. *Third World Quarterly* 30(2).
- Goetz, A M & S Hassim (eds). 2003. *No shortcuts to power: African women in politics and policy making Vol. 3*. London: Zed Books.
- Hassim, S. 2005. 'A virtuous circle? Gender equality and representation in South Africa'. In *State of the nation: South Africa 2004-2005*, HRSC Press, Cape Town
- Kabeer, N, R Assaad, A Darkwah, S Mahmud, H Sholkamy, T Sakiba & D Tsikata. 2013. *Paid work, women's empowerment and inclusive growth: Transforming the structures of constraint*. New York: UN Women.
- Lamont, C. 2015. *Research Methods in International Relations*. New York: Sage.
- Longwe, S. 1991. 'Gender Awareness, the Missing Element in the Third World Development Project. In T Wallace & C March (eds). *Changing Perceptions: Writings on Gender and Development*. Oxford: Oxfam.
- Moser, C. 1989. 'Gender Planning in the Third World: Meeting Practical and Strategic Gender Needs'. *World Development* 17(11), pp1799-1825.
- Moser, C & A Moser. 2005. 'Gender mainstreaming since Beijing: A review of success and limitations in international institutions'. *Gender & Development* 13(2).
- NEPAD. 2003. *The African Peer Review Mechanism*. Disponible sur: [aprm-au.org/about-aprm](http://aprm-au.org/about-aprm)
- Parpart, J. 1996. 'Rethinking gender, race and identity in a global context'. *Gender and Development in Africa* 1(1), pp1-16.
- South Africa. 2007. *APRM Country Review Report*.
- Syed, J. 2010. 'Reconstructing gender empowerment'. *Women's Studies International Forum* 33, pp283-294.
- Tripp, A M. 2003. *The changing Face of Africa's Legislatures: Women and Quotas*. Pretoria: International Institute for Democracy and Electoral Assistance.
- Tsikata, D & A K Darkwah. 2014. 'Researching empowerment: On methodological innovations, pitfalls and challenges'. *Women's Studies International Forum* 45, pp81-89.

*Uganda. 2009. APRM Country Review Report.*

*UNESCO. 2000. 'Women and girls: Education not discrimination'. Disponible sur: [www.unesco.org/education/wef/en-press/press-kit\\_wome.shtm](http://www.unesco.org/education/wef/en-press/press-kit_wome.shtm)*

*Walby, S. 2005. 'Gender mainstreaming: Productive tensions in the theory and practice'. *Social Politics: International Studies in Gender, State & Society*, pp321-343.*

*World Bank. 2014. Girls' Education. Disponible sur: [www.worldbank.org/en/topic/education/brief/girls-education](http://www.worldbank.org/en/topic/education/brief/girls-education)*

*Zambia. 2013. APRM Country Review Report.*

## ANNEXE A

*Méthode de génération de cartes thermiques à partir des rapports des recherches pays du MAEP, à l'aide de la racinisation et du groupement des mots*

Grant Masterson et Rod Alence

Chaque évaluation pays du MAEP se culmine par un rapport présenté sous forme de livre. Au vu de la manière dont ces rapports sont compilés et de leur exactitude et fiabilité avérées en matière d'identification des questions de gouvernance essentielles, au sein des États membres du MAEP, ils méritent un examen plus approfondi. Cependant, la longueur et le jargon technique de ces rapports sont souvent cités comme obstacles majeurs à l'étude plus approfondie de leur contenu. Pour parer à ce manquement, l'Institut électoral pour la démocratie durable en Afrique (EISA) a mis à l'essai une méthodologie de fouille de données textuelles, visant à simplifier et à ventiler des questions spécifiques issues des rapports, d'une manière qu'il espère, les rendra plus utiles.

La fouille des données textuelles décompose les rapports en 'pochettes de mots' dont les fréquences peuvent être statistiquement analysées. La première étape de cette procédure consiste à saisir/informatiser le texte des 16 rapports afin de l'assainir - en enlevant par exemple toutes les ponctuations et les chiffres et en effaçant les entêtes et les notes de bas de page. Ensuite, le texte est résumé dans une matrice de fréquences des mots illustrant combien de fois les mots apparaissent dans chaque chapitre de chaque rapport. En se basant sur cette liste complète de mots, les auteurs des articles ont compilé une liste de mots généralement associés au sujet spécifique dudit article. Par exemple, dans l'article sur les 'industries extractives' les mots associés à l'exploitation minière, au pétrole et à l'extraction des ressources ont été répartis en groupes conceptuelles selon les trois termes généraux. Cela a permis aux auteurs de calculer les fréquences de ces concepts spécifiques dans chaque chapitre de chaque rapport. Les fréquences exprimées en nombre de mots brut ou en nombre de mots par 10 000 mots de

texte, servent d'indicateurs du niveau d'accent mis sur les concepts clé des articles.

L'analyse bénéficie du fait que les rapports pays du MAEP ont des structures similaires. Tous contiennent des chapitres thématiques de base associés aux principaux thèmes du MAEP : La démocratie et la gouvernance politique, la gouvernance et la gestion économiques, la gouvernance d'entreprise et le développement socioéconomique. Ces chapitres clé sont précédés d'un débat introductif sur le processus du MAEP et d'une présentation du contexte du pays. Dans les premiers rapports, le contenu introductif occupait un seul chapitre, mais dans les rapports les plus récents, il s'étend sur deux chapitres. Afin de faciliter la comparaison, dans les rapports ou ce contenu s'étalait sur deux chapitres, le texte a été combiné en un seul document appelé 'introduction' et traité comme un seul chapitre. Les principaux chapitres thématiques sont suivis d'une discussion conclusive sur les questions transversales, une conclusion et des recommandations. Dans les premiers rapports, les conclusions occupaient un seul chapitre, mais dans les rapports les plus récents elles s'étalent sur deux chapitres. Encore une fois, là où elles s'étalaient sur deux chapitres, ceux-ci étaient combinés en un seul document appelé 'questions transversales' et traités comme un seul chapitre. Chaque rapport commence aussi par un résumé analytique qui est traité comme un chapitre à part entière. Toutes les autres sections liminaires et annexes sont exclues de l'analyse.

A l'exception des tous premiers rapports publiés, le nombre de mots est raisonnablement constant. Les deux premiers rapports (Ghana et Rwanda) sont très courts avec une moyenne de 36 000 mots. Le troisième rapport, celui du Kenya, a 75 000 mots. La longueur moyenne des 13 autres rapports est de 99 000 mots ; neuf

d'entre eux ayant entre 90 000 et 110 000 mots et les deux rapports les plus longs étant ceux du Mozambique (17 000 mots) et le Nigeria (114 000 mots). Les quatre chapitres thématiques représentent près des deux tiers de chaque rapport, avec une moyenne de 65 000 mots. Le plus long d'entre eux est le chapitre sur la 'démocratie et la gouvernance politique' avec une moyenne de 21 000 mots; la moyenne des trois autres (gouvernance économique, gouvernance d'entreprise et développement socio-économique) est légèrement supérieure à 14 000 mots. Le nombre moyen de mots dans les chapitres restants (résumé analytique, introduction et questions transversales) est d'environ 8000 mots.

Le nombre total de mots des 16 rapports (sans les sections liminaires et les annexes) est d'environ 1 400 000 mots. Trois pages de texte dactylographiées, recto verso avec une police normale équivalent à environ mille mots. En se basant sur ce qui précède comme estimations brutes, le texte analysé équivaut à peu près à 4200 pages dactylographiées, avec double interligne.

Les cartes thermiques finales illustrent la fréquence d'apparition des mots par pays et par chapitre. Plus la fréquence d'apparition d'un mot dans un chapitre est élevée, plus sombre apparaîtra le bloc. Les chapitres des pays ayant des blocs rouge-sombre sont par conséquent ceux qui ont la fréquence d'apparition du mot la plus élevée, tandis que ceux qui ont des blocs jaune-pâle n'ont pratiquement aucune référence au mot en question. L'utilisation des cartes thermiques elle-même, permet d'avoir une perspective unique et autrement impossible à atteindre, sur le contenu des 16 rapports pays du MAEP analysés. Il est possible d'identifier les tendances dans l'apparition des mots liés aux concepts clé dans les rapports et, du fait de l'organisation thématique de ces rapports, cela donne au lecteur des perspectives supplémentaires sur le contexte dans lequel ces mots sont mentionnés.

Cependant, il faudrait faire attention à ne pas verser dans la surinterprétation des cartes thermiques elles mêmes. Les instructions données aux auteurs de la série d'articles étaient de voir les cartes thermiques comme une indication de quels rapports pays du MAEP et plus particulièrement, quels chapitres, nécessitaient un examen plus approfondi selon le thème de l'article. Les cartes thermiques sont utiles en ce sens qu'elles orientent le lecteur vers les tendances intéressantes et les anomalies inattendues (ou prévues), les cas particuliers en termes de références des mots dans les rapports. Il est impossible de déduire le contenu des rapports à partir des cartes thermiques ; elles ne font qu'illustrer quelles sections de quels rapports nécessitent des références spécifiques lors de l'examen de certaines questions telles que celles couvertes par cette série d'articles occasionnels.

## A propos de EISA

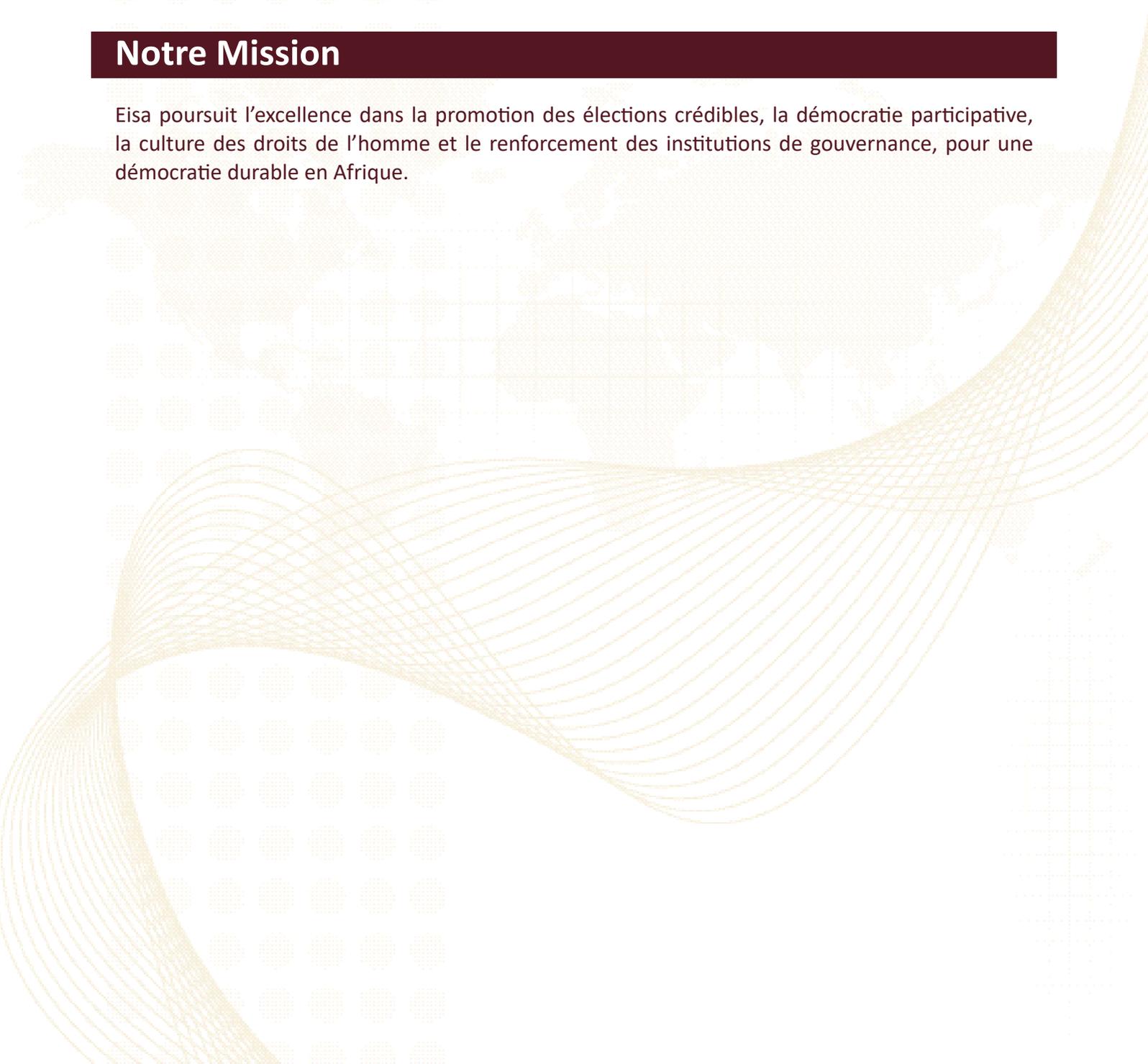
EISA est une organisation à but non lucratif fondée en 1996 à Johannesburg (Afrique du Sud) avec des bureaux pays en République Centrafricaine, en République Démocratique du Congo, au Gabon, au Kenya, à Madagascar, au Mozambique, en Somalie, en Zambie et au Zimbabwe.

## Notre Vision

La gouvernance démocratique, le respect des droits de l'homme et la participation des citoyens préservés dans un climat de paix en Afrique.

## Notre Mission

Eisa poursuit l'excellence dans la promotion des élections crédibles, la démocratie participative, la culture des droits de l'homme et le renforcement des institutions de gouvernance, pour une démocratie durable en Afrique.



## EISA OCCASIONAL PAPERS

<b>AP 1</b>	Van Dongen, L. 2015. 'Un bien pas comme les autres':Le traitement des questions foncières au sein du Mécanisme Africain d'évaluation par les pairs
<b>AP 2</b>	Alence, R. 2015. Vers une exploitation minière plus significative : Ce que dit (et ne dit pas) le MAEP sur les industries extractives en Afrique
<b>AP 3</b>	De Matos Ala, J. 2015. La lutte pour l'égalité continue: La dimension genre au sein MAEP



Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa

T: +27 11 381 60 00 • F: +27 11 482 61 63

14 Park Rd • Richmond • Johannesburg

PO Box 740 • Auckland Park 2006 • South Africa



Le programme de EISA sur le MAEP est financé par l'Agence Suisse pour le Développement et la Coopération (SDC)

ISBN: 978-1-920446-47-5

©EISA, 2015